

Guide pratique

J'installe mon activité à Pont-Saint-Esprit



Sommaire

S'INSTALLER

Faire murir son idée	4
Construire son projet	5
Trouver son local	6
L'accessibilité de son local	7
Aménager son local	8
Changer la destination d'un local	12
Trouver des financements	13
S'installer	14
Ouvrir un débit de boisson	15
Ouvrir un commerce alimentaire	16
Ouvrir un meublé de tourisme	16

AU QUOTIDIEN

Occupation du domaine public	17
Ouvertures dominicales	18
Gestion des déchets	19
Rendre sa boutique visible en ligne	20

S'INSTALLER

Faire murir son idée

Où trouver les premières informations nécessaires ?	Pour ?	Qui peut m'aider ?	Comment prendre contact ?
Comment définir clairement mon projet ?	Conseils et orientations. Porte d'entrée pour tout projet d'installation		Office des entreprises www.officedesentreprises.fr 04 66 79 38 00 contact.eco@gardrhodanien.fr
	Pour l'installation de commerces.		Chambre de Commerce et d'Industrie CCI https://gard.cci.fr 04 66 87 98 09
	Pour l'installation d'artisans.		Chambre de Métiers et de l'Artisanat www.cma-gard.fr 04 66 62 80 00
	Pour l'installation d'agriculteurs.		Chambre d'Agriculture gard.chambre-agriculture.fr 04 66 39 60 60
	Site internet. Rubrique nos solutions		www.bpifrance.fr/nos-solutions/creation

Mes compétences sont-elles suffisantes ?	Pour ?	Qui peut m'aider ?	Où les trouver ?
Faut-il que je me forme ?	Pour les demandeurs d'emplois.		www.pole-emploi.fr 09 72 72 39 49 ale.bagnols-ceze@pole-emploi.fr
	Pour les projets agricoles.		www.anefa.org 04 66 36 12 62 adefa-gard@anefa.org
	Pour les professions libérales.		www.oriffplr.com 04 67 69 75 14 info@oriffplr.com
	Pour les jeunes de 16 à 26 ans.		www.mlj-gardrhodanien.com 04 66 89 09 34 contact@mlj-gardrhodanien.com
	Pour les personnes en disposant.	Mon compte personnel de formation (CPF)	www.moncompteformation.gouv.fr

Construire son projet

<p>Quels sont les offres similaires ou connexes présentes sur le territoire</p> <p>De quoi aurais-je besoin (matériel, personnel, stock, trésorerie) ?</p> <p>Je construis des hypothèses de niveau d'activité (nombre de jours travaillés, nombre de clients, panier moyen, ...).</p> <p>Je mets en avant les éléments différenciant mon offre.</p>	Qui peut m'aider ?	Où les trouver ?
		<p>Office des entreprises www.officedesentreprises.fr 04 66 79 38 00 contact.eco@gardrhodanien.fr</p>
		<p>Chambre de Commerce et d'Industrie CCI https://gard.cci.fr 04 66 87 98 09</p>
		<p>Chambre de Métiers et de l'Artisanat www.cma-gard.fr 04 66 62 80 00</p>
		<p>Chambre d'Agriculture gard.chambre-agriculture.fr 04 66 39 60 60</p>
		<p>BGE Languedoc Catalogne - Antenne d'Alès www.bgeoccitanie.fr 08 06 11 03 22 contact@bge-lc.fr www.bpifrance.fr/nos-solutions/creation</p>
		

Le site [Bpifrance création](http://www.bpifrance.fr/nos-solutions/creation) vous renseigne sur toutes les étapes et les spécificités de votre projet (activités réglementées, statuts juridiques, ...) .

Petit + : créer votre business plan en ligne !

<p>Je réfléchis au statut associatif ou je souhaite créer une association.</p>	Qui peut m'aider ?	Où les trouver ?
		<p>Association de Conseil en Gestion aux Associations ACEGAA www.acegaa.org 04 66 68 20 27 contact@acegaa.org</p>
		<p>Le Mouvement Associatif Occitanie lemouvementassociatif-occitanie.org sandie.dardar@lemouvementassociatif.org 06 01 95 60 45</p>

Trouver son local

Je cherche un local.	Qui peut m'aider ?	Où les trouver ?
	Le manager de centre-ville de la commune	Service Economie economie@pontsaintesprit.fr 04 66 90 45 24 Demande de rendez-vous accessible depuis le site internet de la commune rubrique Mes démarches
	Les agences immobilières	Plusieurs agences immobilières sont présentes sur la commune. Vous pouvez les solliciter dans le cadre de votre recherche.
	Les propriétaires en direct ayant passés des annonces	Pensez également à regarder les annonces sur Internet ou à vous renseigner auprès des commerçants de l'environnement proches.

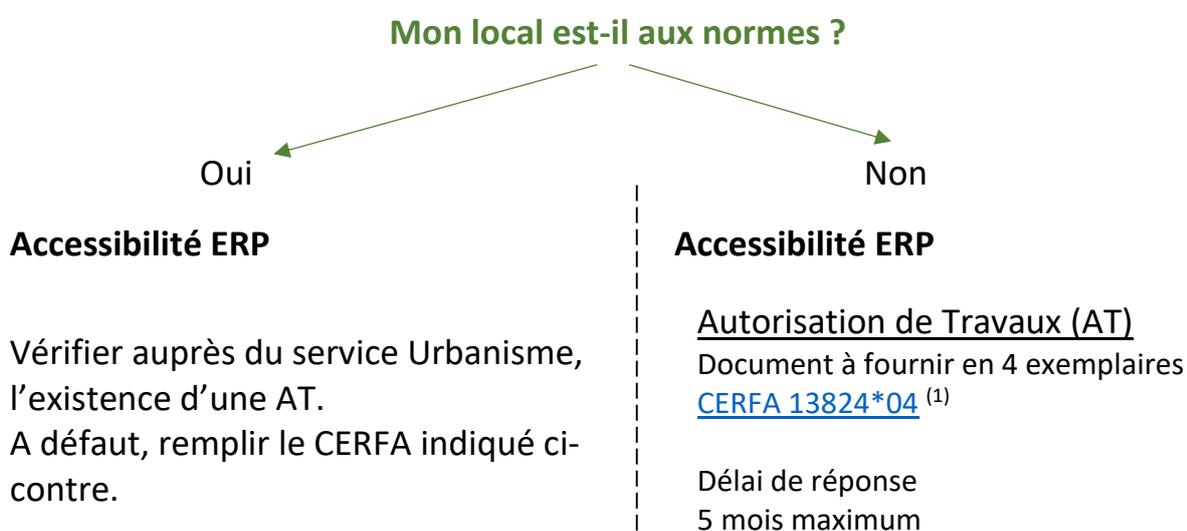
Je me renseigne au préalable sur la faisabilité réglementaire de mon projet.	Qui peut m'aider ?	Où les trouver ?
	Service Urbanisme, Foncier et Agriculture de Pont-Saint-Esprit	Service Urbanisme urbanisme@pontsaintesprit.fr 04 66 90 34 00 (Accueil Citézen) Demande de rendez-vous accessible depuis le site internet de la commune rubrique Mes démarches
	Architecte conseil	Reçoit gratuitement les porteurs de projets situés dans le PSMV ou dans le périmètre des Monuments Historiques, pour les conseiller et les accompagner dans leur projet, sur rendez-vous uniquement.

L'accessibilité de son local

Quels sont mes démarches ?

L'autorisation d'aménagement d'un ERP est obligatoire au titre de la sécurité et de l'accessibilité, quelque soit la nature des aménagements et dès lors que des personnes extérieures sont reçues à l'intérieur. Cette démarche est nécessaire pour que vous puissiez faire marcher les assurances en cas de sinistre. Les travaux devront être conformes aux règles de sécurité et d'accessibilité (Article L. 111-8 du code de la construction et de l'habitation).

Pour savoir si le local dispose déjà d'une autorisation (AT) conforme, c'est-à-dire si elle a été délivrée par la commune, ET que le projet correspond à simple changement d'enseigne ou d'exploitant, ET que le local n'a pas été fermé ou qu'il a été fermé moins de 9 mois, renseignez-vous au préalable au service Urbanisme.



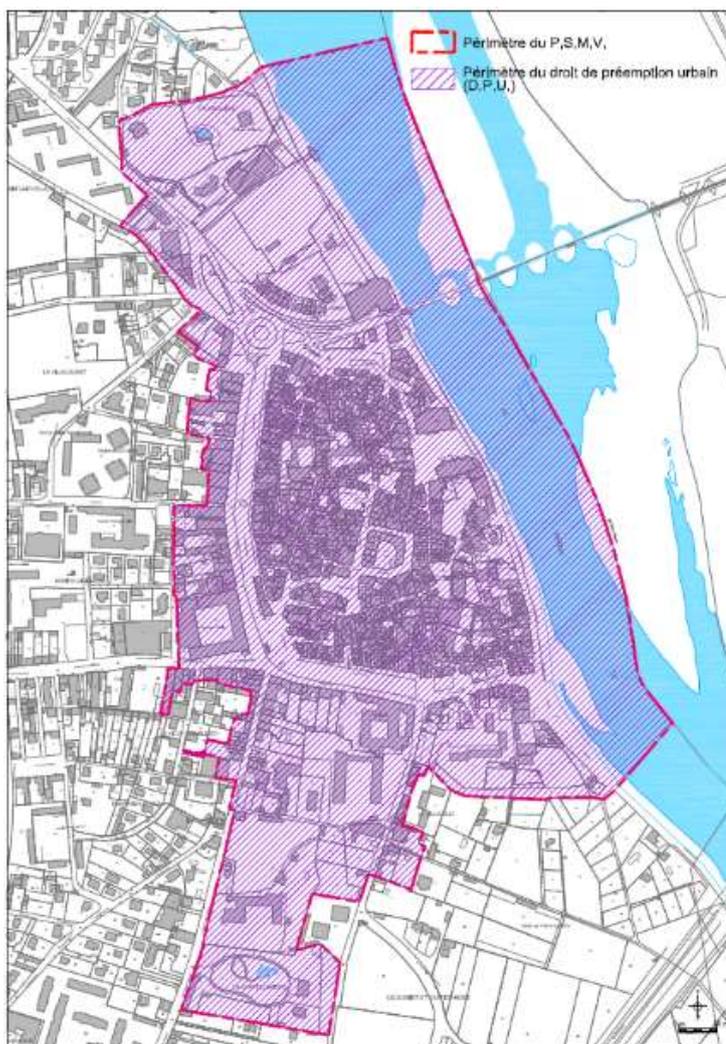
Entamez la réflexion sur ces démarches avant la signature de votre bail !

Plus d'info et auto-diagnostic :
www.ecologie.gouv.fr/laccessibilit-e-des-etablissements-recevant-du-public-erp

⁽¹⁾ Les numéros des CERFAS peuvent être amenés à être modifié. Vérifier l'intitulé des CERFAS avant de les remplir

Aménager son local : Prérequis

Selon l'adresse de votre commerce, vous pouvez avoir à effectuer certaines démarches particulières, la commune de Pont-Saint-Espirit étant dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).



Les règlements de PLU et PSMV sont disponibles sur le site de la commune. Dans tous les cas, il est conseillé de s'y référer avant toute démarche.

Le service Urbanisme se tient à votre disposition pour toutes vos questions.

Aménager son local : l'enseigne

L'ENSEIGNE

Quels sont mes démarches ?

Avant toute démarche, renseignez-vous auprès de la DDTM du Gard, compétente en la matière. Les enseignes sont soumises à une taxe, la TLPE, en fonction de leur surface. Les enseignes lumineuses doivent être éteintes entre 1h et 6h du matin lorsque l'activité signalée a cessé.

En cas de fermeture de mon activité, je pense à enlever mon enseigne.

Suis-je en PSMV ?

Oui

Non

Enseigne

Autorisation Préalable (AP)

Document à fournir en 4 exemplaires

[CERFA 14798*01](#) ⁽¹⁾

Délai de réponse

3 mois maximum

Enseigne

Autorisation Préalable (AP)

Document à fournir en 4 exemplaires

[CERFA 14798*01](#) ⁽¹⁾

Délai de réponse

2 mois maximum



Il est rappelé que les dispositifs de pré-enseigne et de publicité sont strictement interdit dans ce périmètre.

⁽¹⁾ Les numéros des CERFAS peuvent être amenés à être modifié. Vérifier l'intitulé des CERFAS avant de les remplir.

CONTACT

CONSEIL PREALABLE

Architecte conseil de la commune
urbanisme@pontsaintesprit.fr ou au
04 66 90 34 00 (accueil Citézen)
Demande de rendez-vous accessible depuis
le site internet de la commune rubrique
Mes démarches

DDTM

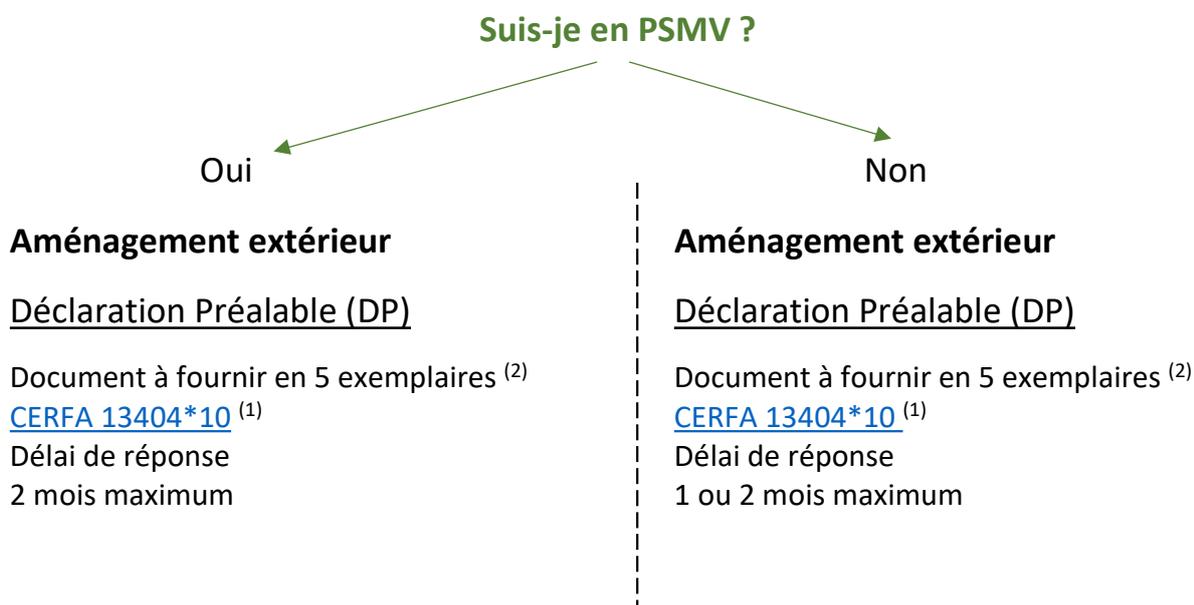
www.gard.gouv.fr
Onglet Actions de l'Etat/ Aménagement du
territoire et construction/ Environnement/
Règlementation de la publicité et des
enseignes
ddtm@gard.gouv.fr ou au 04 66 62 62 00

Aménager son local : l'extérieur

L'EXTERIEUR DU LOCAL

Quels sont mes démarches ?

La devanture, l'enseigne, la vitrophanie, les stores et marquises ainsi que la climatisation sont soumis à une Déclaration Préalable. En fonction de la localisation de mon local, les délais varient.



⁽¹⁾ Les numéros des CERFAS peuvent être amenés à être modifié. Vérifier l'intitulé des CERFAS avant de les remplir.

⁽²⁾ Peuvent être déposés en ligne sur <https://ideau.atreal.fr/>

CONTACT

Service Urbanisme

urbanisme@pontsaintesprit.fr
ou au 04 66 90 34 00 (accueil Citézen)

Service Economie

Pour des aides liés à la rénovation de la
devanture commerciale
economie@pontsaintesprit.fr
04 66 90 45 24

Demande de rendez-vous accessible depuis le site internet de la commune
Rubrique Mes démarches

Changer la destination d'un local

Je transforme un local d'habitation en local commercial, quelles sont mes démarches ?

Modification de l'aspect extérieur ou des structures porteuses (façade, ouvrant,...) ?

Oui

Aménagement extérieur

Permis de Construire (PC)

Document à fournir en 7 exemplaires ⁽²⁾

- [CERFA 13409*11](#) ⁽¹⁾
- PC 39
- PC 40

Délai de réponse
2 mois maximum

Non

Aménagement extérieur

Autorisation de Travaux (AT)

Document à fournir en 4 exemplaires
CERFA 13824*01 ⁽¹⁾

Délai de réponse
4 mois maximum

+

Déclaration Préalable (DP)

Document à fournir en 5 exemplaires ⁽²⁾
[CERFA 13404*10](#) ⁽¹⁾

Délai de réponse
2 mois maximum

⁽¹⁾ Les numéros des CERFAS peuvent être amenés à être modifié. Vérifier l'intitulé des CERFAS avant de les remplir.

⁽²⁾ Peuvent être déposés en ligne sur <https://ideau.atreal.fr/>

CONTACT

Service Urbanisme

urbanisme@pontsaintesprit.fr ou au 04 66
90 34 00 (accueil Citézen)
Demande de rendez-vous accessible
depuis le site internet de la commune
Rubrique Mes démarches

Pour une aide financière*

Urbanis

urbanis.fr

04 66 39 09 98

opahpse@mairiepse.fr

* au titre du ravalement de façade (hors devanture commerciale
uniquement)

Trouver des financements

<p>J'établis la liste de mes besoins, immédiats et courants. Je sollicite l'accompagnement de réseaux d'aide au financement de la création, reprise et développement des entreprises.</p>	Pour ?	Qui peut m'aider ?	Où les trouver ?
	Etre en relation avec les partenaires financiers pour trouver des solutions de financements	 ffice des entreprises du Gard rhodanien	Office des entreprises www.officedesentreprises.fr 04 66 79 38 00 contact.eco@gardrhodanien.fr
	Microcrédits aux entrepreneurs qui n'ont pas accès à une solution bancaire et pour des besoins de financement de maximum 10 000€.	 adie OCCITANIE	www.adie.org 0969 328 110 (numéro cristal)
	Prêts d'honneur de 3 000€ à 40 000€, prêt personnel à taux zéro pour lever un prêt bancaire.	 Réseau Initiative GARD	www.initiativegard.fr Elvina Coutellec 04 66 62 80 57 e.coutellec@initiativegard.fr
	Garantie d'emprunts bancaires pour les demandeurs d'emploi ou des projets installés en QPV ou des projets engagés	 FRANCE ACTIVE Les entrepreneurs engagés AIRDIE - OCCITANIE	franceactive-occitanie.org Delphine Laouenan 06 81 26 93 90 04 66 68 28 22 d.laouenan@fa-airdie-occitanie.org
	Projets à fort potentiel de développement, créant au minimum 5 emplois sur une période de 3 à 5 ans	 reseauentreprendre	www.reseau-entreprendre.org/fr Rémi Michun 06 47 59 91 14
Retrouvez tous les financements possibles sur : <ul style="list-style-type: none"> • bpifrance-creation.fr • les-aides.fr • aides-entreprises.fr • lesclesdelabanque.com • service-public.fr 			<div style="border: 1px solid green; border-radius: 15px; padding: 10px; background-color: #e0f2f1;"> <p>Des primes de 3000€ pour les moins de 30 ans sont mobilisables sous certaines conditions via l'ADIE, Initiative Gard et France Active Occitanie.</p> </div>

<p>Je cherche des financements pour mes travaux</p>	Pour ?	Qui peut m'aider ?	Où les trouver ?
	Pour une aide financière au titre du ravalement de façade (hors devanture commerciale)	<i>Le manager de centre-ville de la commune</i>	Service Economie economie@pontsaintesprit.fr 04 66 90 45 24 Demande de rendez-vous accessible depuis le site internet de la commune rubrique Mes démarches
	Pour rénover ma devanture commerciale	Urbanis	Urbanis urbanis.fr 04 66 39 09 98 opahpse@mairiepse.fr

S'installer

J'immatricule mon activité auprès d'un Centre de Formalité des Entreprises (CFE) qui dépend du secteur d'activité.	Qui peut m'aider ?	Comment prendre contact ?
	Depuis le 1 ^{er} janvier 2023, l'utilisation du guichet unique pour toutes les démarches d'immatriculation, de modification et de cessation est obligatoire	https://formalites.entreprises.gouv.fr/ INPI Direct : 01 56 65 89 98
	Toutefois vous pouvez vous rapprocher des chambres consulaires (CCI, CMA, CA) et organismes qui peuvent vous aider dans l'établissement de ses formalités (voir partie 1 du présent document)	

Je choisis de tester mon activité.	Pour ?	Qui peut m'aider ?	Comment prendre contact ?
	Pour tester mon activité en coopérative	 Mine de talents La Coopérative d'Activité et d'Emploi	www.minedetalents.fr 04 66 56 51 26 contact@minedetalents.fr

Je m'insère dans un écosystème économique dynamique.	Pour ?	Qui peut m'aider ?	Comment prendre contact ?
	Pour faire partie d'un collectif et dynamiser la ville	 ESPRIT COMMERÇANTS ET ARTISANS UNIS	ECAU Union commerciale de la ville de Pont-Saint-Esprit ecau30130@gmail.com
	Regroupe les associations d'entreprises du Gard rhodanien	 Collectif	Le Collectif 06 14 59 09 90 lecollectif30@gmail.com
	Pour le Service, le Bâtiment et l'Industrie	 GRISBI GARD RHODANIEN SERVICE BÂTIMENT INDUSTRIE	Grisbi www.grisbi.net 04 66 879 809 associationgrisbi@gmail.com
	Pour les métiers en lien avec le secteur nucléaire	 CYCLIUM PLURIS NUCLEAIRE BIODIVERSITE	www.cyclium.fr 04 66 87 98 11 contact@cyclium.fr
	Pour les femmes cheffes d'entreprises	 BOUGE TA BOITE	Bouge ta Boite www2.bougetaboite.com 06 75 51 45 69 pauline.collus@bougeuses.com
	Pour les entrepreneurs solos	 LES SOLISTES ENTREPRENEURS	Les Solistes www.solistes-entrepreneurs.fr 06 81 80 46 20 lessolistesentrepreneurs@gmail.com
	Pour les entreprises engagées	 FACE GARD	Face Gard http://facegard.org 09 52 07 18 37 facegard@fondationface.org

Ouvrir un débit de boisson

Une formation, d'une durée minimale de 20 heures réparties sur au moins trois jours, est indispensable pour exploiter un débit de boissons. Elle conditionne la délivrance d'un permis d'exploitation valable dix ans.

Les différents types de licences selon la nature des boissons			
Type de boissons	Débit de boissons à consommer sur place	Débit de boissons à emporter	Restaurant
Groupe 1 : boissons sans alcool	Vente libre	Vente libre	Vente libre
Groupe 3 : boissons fermentées non distillées (vin, bière, cidre, poiré, hydromel) et vins doux naturels, crème de cassis, jus de fruits ou de légumes comportant jusqu'à 3° d'alcool, vin de liqueurs, apéritif à base de vin, liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises comprenant moins de 18° d'alcool	Licence III, dite <i>licence restreinte</i>	Petite licence à emporter	Petite licence restaurant
Groupes 4 et 5 : rhums, tafias, alcools distillés et toutes autres boissons alcooliques (gin, vodka, whisky, etc.)	Licence IV, dite <i>grande licence</i> ou <i>licence de plein exercice</i>	Licence à emporter	Licence restaurant

Aucune « licence IV » n'est délivrée par la mairie. Elle est soit transmise avec l'établissement, soit rachetée à un autre détenteur.

Pour toute ouverture ou reprise d'un débit de boisson, une déclaration doit être déposée en mairie au moins 15 jours avant la date d'ouverture ou de reprise.

Nota : Les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons titulaires d'une licence à consommer sur place ou d'une licence de restaurant et des établissements détenteurs d'une licence à emporter sont fixées par arrêté préfectoral.

CONTACT

Police Municipale

04 66 90 34 00 (accueil Citézen)

Ouvrir un commerce alimentaire

Commerces de bouche, vente de produits alimentaires... Pour toute création, reprise ou transformation d'un restaurant, une déclaration doit être effectuée auprès de la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (DDPP) avant l'ouverture de l'établissement.

J'ouvre un commerce de bouche ou de vente de produits alimentaires.	Qui peut m'aider ?	Où les trouver ?
		<p>Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (DDPP) 1120 route de Saint Gilles CS 10029, 30023 Nîmes Cedex 1 www.gard.gouv.fr 04 30 08 60 50 ddpp@gard.gouv.fr</p>

Ouvrir un meublé de tourisme

La location de ce type d'hébergement répond à des règles strictes. Renseignez-vous en amont pour déclarer cet hébergement. D'autre part, une déclaration doit être effectuée auprès de la mairie avant l'ouverture de l'établissement.

La démarche peut être effectuée en ligne via le site du service public :
[CERFA 14004*04](#)

CONTACT

Citèzen

04 66 90 34 00

AU QUOTIDIEN

Occupation du domaine public

L'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) est obligatoire dès lors qu'un professionnel occupe une partie du trottoir ou de la voirie dont l'usage principal est la circulation des piétons.

Je souhaite installer une terrasse, un étalage, des parasols ou tout autre objet empiétant sur le domaine public (paravents, panneaux sur pied, jardinière, stop trottoir, ...).	Qui peut m'aider ?	Comment prendre contact ?
	Brigade Environnement	<i>Retrouvez tous les Services de la commune sur pont-saint-esprit-grc.e-citiz.com</i> <u>Brigade Environnement</u> Rubrique sécurité Ou au 04 66 90 47 71

L'autorisation peut vous être refusée. En cas d'accord, l'occupation est soumise au paiement de droits de voirie fixé par le conseil municipal et est valable pour l'année civile en cours. Chaque année, une demande doit être adressée à la Brigade Environnement Foires et Marchés, avant le 15 novembre pour une autorisation débutant au 1er janvier de l'année suivante.



Il est obligatoire de chainer le mobilier des terrasses la nuit.



Lors d'un changement d'activité ou d'une cession de fonds de commerce, l'autorisation n'est pas cessible et une nouvelle demande doit être déposée par le repreneur, le vendeur devant également en informer la mairie.



Le non-respect de l'arrêté d'occupation du domaine public est passible d'une amende ou du retrait de l'autorisation.

CONTACT

Service Economie – Manager de centre-ville

economie@pontsaintesprit.fr ou au 04 66 90 34 00 (accueil Citézen)

Ouvertures dominicales

L'article L. 3132-26 du Code du travail, confère au maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite maximale de douze dimanches par année civile à partir de 2016 et ce, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail.

Votre commerce n'emploie pas de salarié

Un commerce sans salarié peut ouvrir le dimanche, sauf arrêté préfectoral.

Votre commerce emploie des salariés

- Aucune autorisation n'est nécessaire lorsque l'entreprise exerce des activités énumérées aux articles L.3132-26 et L. 3133-1 du Code du Travail (les cafés, hôtels et restaurants et les activités de tabac, presse, fleuriste, bricolage, jardinerie, pharmacie). Pour les établissements de vente de denrées alimentaires, une dérogation le dimanche matin jusqu'à 13h. Certaines conventions collectives prévoient l'obligation d'ouvrir le dimanche.
- Pour les autres commerces, la commune de Pont-Saint-Esprit délibère chaque année sur l'ouverture exceptionnelle de 12 dimanches, (dates choisies en concertation avec l'ensemble des commerçants). Vous devez faire une demande écrite auprès la commune.

CONTACT

Service Economie – Manager de centre-ville

economie@pontsaintesprit.fr ou au 04 66 90 34 00 (accueil Citézen)

Gestion des déchets

L'accès en déchetterie est autorisé aux artisans et commerçants, après achat d'une vignette professionnelle. Un enlèvement de cartons est prévu les mardis et les vendredis dans certaines rues du centre-ville.

Je me renseigne sur la collecte de mes déchets et de mes cartons.	Qui peut m'aider ?	Comment prendre contact ?
		<p>Déchetterie 531 Ancienne Route Royale 30130 Pont-Saint-Esprit <i>Service Prévention et Gestion des Déchets</i> 1005, Route de Venejan, La Capellane 30200 St-Nazaire www.gardrhodanien.fr/environnement-et-dechets/dechetterie/ 04 66 90 58 00 (lundi au vendredi, 8h30-12h et 14h-17h) prevention.dechets@gardrhodanien.fr</p>

La dépose de déchets et encombrant en dehors des conteneurs est sanctionnée par le code pénal et passible d'une contravention pouvant atteindre 3000€.

Rendre sa boutique visible en ligne

<p>Je digitalise mon commerce en utilisant tous les moyens gratuits à ma disposition : Google My Business ; réseaux sociaux ; annuaires spécialisés ou territoriaux. J'envisage également des solutions payantes, le cas échéant.</p>	<p>Qui peut m'aider ? Manager de centre-ville</p>	<p>Comment prendre contact ? Pour être référencé sur les totems commerciaux de la commune et sur le site de la ville :</p>  <p><i>Retrouvez tous les Services de la commune sur pont-saint-esprit-grc.e-citiz.com Rubrique Prise de Rendez-vous Ou au 04 66 90 45 24</i></p>
		<p>Chambre de Commerce et d'Industrie https://gard.cci.fr 04 66 87 98 09</p>
		<p>Retrouver les 28 cours en ligne proposés par Google, directement en flashant ce QR Code.</p> 

Présentez gratuitement votre commerce sur
achat-pontsaintesprit.fr
 LA plateforme e-commerce locale
 (click & collect et paiement en ligne)